

Le programme Chaires croisées a été instauré en 2007 afin de promouvoir des démarches scientifiques d'excellence dans le domaine de la recherche pour le développement. Il vise à développer une synergie entre les communautés scientifiques du Nord et du Sud, à favoriser la création de réseaux ainsi que l'autonomie et la reconnaissance des communautés scientifiques du Sud au plan international. Il vise aussi à faciliter l'accès aux dispositifs de l'IRD (bourses, écoles d'été, conventions, etc.), notamment pour le milieu universitaire.

Une chaire croisée réunit deux chercheurs ou enseignants-chercheurs confirmés, l'un du Nord, l'autre du Sud. Le « croisement » n'implique pas un échange de postes mais un échange d'idées et d'activités autour d'un projet de recherche et de formation commun élaboré en partenariat avec une unité de recherche de l'IRD. La durée du financement est d'un an, renouvelable une fois.

S'ils ne sont pas tenus d'enseigner, les chercheurs doivent cependant concevoir et animer, en articulation avec les activités de recherche de l'IRD, un projet de recherche et de formation innovant par rapport à l'offre existante au Sud, aux niveaux master ou doctorat (écoles doctorales, écoles d'été, formations à distance...). Le module, dont le volume horaire sera défini par les titulaires de la chaire, aura une dimension régionale, nationale ou internationale. Les chercheurs doivent aussi élaborer des actions de valorisation ambitieuses : transfert de connaissances et de savoir-faire vers le milieu socio-économique, création d'entreprises, etc.

Les projets privilégieront l'approche pluri-disciplinaire et s'inscriront dans des programmes d'envergure répondant aux priorités scientifiques et géographiques de l'IRD :

- * Politiques publiques de lutte contre la pauvreté
- * Migrations internationales et développement
- * Maladies émergentes et infectieuses
- * Changement climatique et aléas naturels
- * Ressources en eau et accès à l'eau
- * Ecosystèmes et ressources naturelles
- * Afrique et Méditerranée
- * Europe de la recherche
- * Dynamiques régionales dans le Sud
- * Partenariats Sud-Sud

Conditions d'éligibilité

Une chaire croisée réunit autour d'un même projet de recherche deux chercheurs ou enseignants-chercheurs confirmés, l'un du Sud, l'autre du Nord (France ; Europe).

Le projet de recherche est élaboré par les chercheurs en lien étroit avec l'unité de recherche de l'IRD qui est partenaire de la Chaire croisée. L'unité de recherche gère le budget attribué à la chaire croisée et assume le support scientifique du projet ; elle s'implique aussi dans le montage, la mise en œuvre et le suivi des activités de la chaire.

Conditions de sélection

Les projets de chaires croisées seront évalués par un comité d'expert ad hoc selon les critères suivants :

- qualité scientifique du projet et cohérence par rapport à la stratégie de l'IRD
- pertinence des activités de formation et de valorisation programmées : innovations et retombées pour les systèmes de recherche au Sud ; innovations et transferts à la société civile
- dynamique de partenariat
- envergure et caractère innovant du projet par rapport à d'autres projets de recherche, de formation et/ou de valorisation en cours
- faisabilité et perspectives à long terme

Les projets qui présentent une vraie dynamique de renforcement de capacités et des propositions innovantes de formation pour les pays du Sud seront privilégiés. Afin que ceux-ci aient un réel impact pour les communautés scientifiques du Sud, il est souhaitable que la majorité des activités de la chaire croisée se déroule au Sud et que les institutions du Sud soient impliquées dès la phase de montage du projet.

Il est recommandé aux porteurs de projets d'exposer clairement les perspectives de développement des chaires croisées à long terme (insertion dans projets plus larges et partenariaux) afin d'assurer la pérennité des projets à l'issue de la période de soutien.

Modalités pratiques

Le programme offre une grande souplesse dans la conception et la mise en œuvre des projets et encourage vivement la mobilité Nord/Sud et Sud/Nord à condition, bien sûr, que les échanges soient cohérents par rapport au projet de recherche. Selon les thématiques abordées et la méthodologie retenue, les bénéficiaires de la chaire croisée peuvent opter pour un ou plusieurs séjours d'une durée variable (semaines, mois) dans les zones géographiques concernées ; ils peuvent choisir d'effectuer leurs recherches ou une partie de leurs recherches ensemble ou séparément, etc. S'ils le souhaitent, les deux partenaires de la chaire croisée peuvent demander un poste d'accueil à l'IRD qui prend en charge leurs salaires et les frais afférents au projet pendant la durée du programme.

Modalités de l'appui

Le programme couvre le coût opérationnel des projets (missions, fonctionnement) et la rémunération du (des) porteur(s) de projet(s) si un ou deux postes d'accueils sont demandés. La rémunération des lauréats sera équivalente à celle perçue dans le cadre de leur fonction habituelle. L'appui financier pour la réalisation du projet n'excèdera pas 60 000 euros par an, hors rémunération des titulaires de la chaire.

Après un an d'activités, la chaire croisée fera l'objet d'une évaluation par des experts, laquelle conditionnera le financement de la deuxième année.

Parallèlement au soutien financier reçu dans le cadre d'une Chaire croisée, les porteurs de projet qui souhaitent étoffer leur équipe peuvent inciter d'autres chercheurs à solliciter des bourses individuelles dans le cadre d'appels à candidatures organisés par le département soutien et formation des communautés scientifiques (DSF) de l'IRD. Une attention particulière sera portée aux demandes de bourses liées à des projets émanant de chaires croisées.

Calendrier

Ouverture de l'appel à projets : **janvier 2010**

Examen des candidatures : **mars 2010**

Sélection des projets : **mai 2010**

Mise en place des fonds : **septembre 2010**

Constitution du dossier

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature complété par un calendrier d'activités
- Avis du Directeur(rice) de l'Unité IRD partenaire de la chaire croisée
- Engagement de collaboration signé par les deux porteurs de la chaire croisée
- Avis motivé des institutions de rattachement des porteurs de la chaire croisée

Pour en savoir plus et pour avoir accès aux formulaires de candidature : <http://www.ird.fr/programmes-dsf/>

L'IRD dispose de représentations à l'étranger, notamment en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Pour constituer votre dossier de candidature, veuillez prendre contact avec la représentation IRD du pays où se situe votre projet : <http://www.ird.fr/l-ird-dans-le-monde>

Le représentant local de l'IRD en prendra connaissance et pourra vous aider à l'élaborer et à en assurer le suivi s'il est sélectionné. Une fois complété par le(a) directeur(rice) d'unité de recherche partenaire du projet de chaire croisée, le dossier original est à adresser au DSF avant le **1^{er} mars 2010** (cachet de la poste faisant foi) à :

Guyline BOUVY / Eloïse GRANSAGNE
Département Soutien et Formation des communautés scientifiques du Sud (DSF)
Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Immeuble "Le Sextant" - 44 Boulevard de Dunkerque
CS 90009 - 13572 MARSEILLE cedex 2
France

Tous les documents seront également envoyés sous forme électronique à : chaires.croisees@ird.fr

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.